



Les règles à respecter pour les stages en entreprise.

Fiche pratique publié le **22/03/2023**, vu **2988 fois**, Auteur : [Blog de Le Bouard Avocats Versailles](#)

Explorez les règles à suivre pour les stages en entreprise. Apprenez les obligations légales, les avantages et limites des stages et les sanctions en cas de non-respect des règles

Les stages en entreprise sont devenus un élément essentiel de la formation des étudiants. En effet, ils permettent aux étudiants de se familiariser avec le monde professionnel, de développer leur réseau professionnel, de découvrir de nouvelles perspectives de carrière et d'acquérir une expérience pratique dans leur domaine d'études. Cependant, il est important de connaître les règles à suivre pour assurer un stage réussi et conforme aux obligations légales.

Les stages en entreprise permettent aux étudiants de mettre en pratique les connaissances théoriques acquises lors de leur formation, de découvrir les réalités du monde professionnel, de se familiariser avec les techniques et les méthodes de travail en entreprise, et de développer leurs compétences professionnelles. Les stages peuvent également être une opportunité pour les étudiants de se faire remarquer par les employeurs et de décrocher un emploi à la fin de leur formation.

Cet article a pour objectif de présenter les règles à respecter pour les stages en entreprise, de donner des conseils pratiques aux étudiants pour réussir leur stage, de sensibiliser les entreprises sur leurs obligations légales envers les stagiaires et de mettre en avant les avantages et les limites du stage en entreprise.

[Le Bouard Avocats](#) est un cabinet spécialisé en droit du travail qui peut accompagner les entreprises et les salariés dans le respect des règles du télétravail et des stages en entreprise.

II. Les règles générales pour les stages en entreprise

A. Définition d'un stage

Un stage en entreprise est défini par l'article L. 124-1 du Code de l'éducation comme une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles en lien avec sa formation.

Un stage en entreprise est une période d'observation et de formation pratique effectuée par un étudiant dans une entreprise ou une organisation. Le stage doit être en lien avec la formation suivie par l'étudiant. Il peut être obligatoire ou facultatif et peut être effectué à temps plein ou à

temps partiel. Les stagiaires ne sont pas considérés comme des salariés, mais ils bénéficient toutefois de certains droits et protections prévus par la loi.

B. Les obligations légales de l'entreprise

Les entreprises qui accueillent des stagiaires ont des obligations légales à respecter. Elles doivent notamment :

- Établir une convention de stage tripartite avec le stagiaire et l'établissement d'enseignement ;
- Désigner un tuteur qui sera chargé d'encadrer le stagiaire et de s'assurer de la qualité du stage ;
- Informer le stagiaire sur les règles de sécurité et d'hygiène applicables dans l'entreprise ;
- Respecter les horaires et les conditions de travail prévus dans la convention de stage ;
- Garantir la protection de la santé et de la sécurité du stagiaire.

Les entreprises qui accueillent des stagiaires ont des obligations légales à respecter, notamment :

- L'article L. 124-6 du Code de l'éducation qui impose la signature d'une convention tripartite entre le stagiaire, l'entreprise et l'établissement d'enseignement ;
- L'article L. 124-7 du Code de l'éducation qui oblige l'entreprise à désigner un tuteur qui sera chargé de l'encadrement et de l'évaluation du stagiaire ;
- L'article L. 4121-1 du Code du travail qui impose à l'entreprise de garantir la santé et la sécurité du stagiaire.

C. Les obligations légales du stagiaire

Les stagiaires ont également des obligations légales à respecter. Ils doivent notamment :

- Respecter les règles de l'entreprise et les consignes de leur tuteur ;
- Effectuer les tâches qui leur sont confiées dans le cadre de leur stage ;
- Respecter les horaires et les conditions de travail prévus dans la convention de stage ;
- Faire preuve de discrétion et de confidentialité sur les informations auxquelles ils ont accès dans le cadre de leur stage ;
- Garantir la protection de la propriété intellectuelle et industrielle de l'entreprise.

Les stagiaires ont également des obligations légales à respecter, notamment :

- L'article L. 124-8 du Code de l'éducation qui impose au stagiaire de respecter les règles de l'entreprise, les horaires et les conditions de travail prévus dans la convention de stage ;
- L'article L. 124-9 du Code de l'éducation qui oblige le stagiaire à respecter la confidentialité des informations auxquelles il a accès dans le cadre de son stage.

D. Les limites à la durée du stage

La durée maximale d'un stage en entreprise est fixée à 6 mois par l'article L. 124-10 du Code de l'éducation. Au-delà de cette durée, le stagiaire doit être embauché en contrat de travail ou mettre fin à la collaboration.

De plus, le stage ne peut pas être renouvelé au-delà de deux fois, sauf pour les stages réalisés dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Il est important de souligner que ces règles générales pour les stages en entreprise ne sont pas exhaustives et peuvent varier en fonction de la nature du stage, du secteur d'activité de l'entreprise ou encore de la formation suivie par l'étudiant. Il est donc conseillé de se renseigner auprès de l'établissement d'enseignement ou de consulter un avocat spécialisé en droit du travail, tel que Le Bouard Avocats, pour s'assurer de la conformité de son stage aux règles en vigueur.

III. Les conditions de mise en place du stage

A. Les conditions de mise en place d'un stage en entreprise

Pour qu'un stage en entreprise soit valide, il doit respecter certaines conditions de mise en place. Tout d'abord, le stage doit être en lien avec la formation suivie par l'étudiant. Ensuite, le stage doit être effectué dans une entreprise ou une organisation qui accepte d'accueillir des stagiaires. Enfin, le stagiaire doit être affilié à un établissement d'enseignement.

B. Les conventions de stage

La convention de stage est un document tripartite qui lie le stagiaire, l'entreprise et l'établissement d'enseignement. Elle doit être signée avant le début du stage et doit contenir certaines informations obligatoires, telles que la durée du stage, les missions confiées au stagiaire, les horaires de travail, les modalités d'évaluation du stage, les règles de sécurité et d'hygiène à respecter, etc.

La convention de stage est régie par l'article L. 124-6 du Code de l'éducation et doit respecter les modèles types proposés par le ministère de l'Enseignement supérieur. Elle doit être conforme aux règles en vigueur et doit être déposée auprès de l'établissement d'enseignement.

C. Les règles relatives à la gratification

Les stagiaires ont droit à une gratification sous certaines conditions. Selon l'article L. 124-6 du Code de l'éducation, les stagiaires en entreprise ont droit à une gratification dès lors que la durée de leur stage est supérieure à 2 mois consécutifs ou non, au cours d'une même année d'enseignement.

Le montant de la gratification est fixé par décret et varie en fonction de la durée du stage. Pour 2021, la gratification minimale est de 3,90 euros par heure de stage. Toutefois, certaines catégories de stagiaires, telles que les élèves de lycées professionnels ou les étudiants en formation continue, sont exemptées de la gratification.

Il est important de souligner que ces règles relatives à la gratification ne sont pas exhaustives et peuvent varier en fonction de la nature du stage, du secteur d'activité de l'entreprise ou encore de la formation suivie par l'étudiant. Il est donc conseillé de se renseigner auprès de l'établissement d'enseignement ou de consulter un avocat spécialisé en droit du travail, tel que Le Bouard Avocats, pour s'assurer de la conformité de son stage aux règles en vigueur.

IV. Les droits et les obligations du stagiaire en entreprise

A. Les tâches confiées au stagiaire

Le stagiaire doit se voir confier des missions en lien avec sa formation et ses compétences. Selon l'article L. 124-5 du Code de l'éducation, les missions confiées au stagiaire doivent être clairement définies dans la convention de stage. Le stagiaire ne peut pas être considéré comme un salarié et ne peut donc pas se voir confier des tâches régulières ou être utilisé comme un renfort de personnel.

B. Le temps de travail

Les stagiaires sont soumis aux mêmes règles en matière de temps de travail que les salariés. Ils doivent respecter les horaires prévus dans la convention de stage et ne peuvent pas travailler plus de 35 heures par semaine, conformément à l'article L. 124-11 du Code de l'éducation.

C. Les congés et les absences

Le stagiaire a droit à des congés et des absences, qui sont fixés dans la convention de stage. Il peut notamment bénéficier de jours de congés pour maladie, pour accident du travail ou pour événements familiaux importants, tels qu'un mariage ou un décès.

D. La protection sociale du stagiaire

Les stagiaires ont droit à une protection sociale en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle. Ils sont affiliés au régime général de la Sécurité sociale et bénéficient de la même couverture que les salariés. Les stagiaires sont également couverts par l'assurance responsabilité civile de l'entreprise.

E. Les obligations de confidentialité

Le stagiaire est tenu au secret professionnel et à la confidentialité des informations auxquelles il a accès dans le cadre de son stage. Il doit respecter les règles de confidentialité et de discrétion prévues dans la convention de stage, conformément à l'article L. 124-9 du Code de l'éducation.

Il est important de souligner que ces droits et obligations du stagiaire ne sont pas exhaustifs et peuvent varier en fonction de la nature du stage, du secteur d'activité de l'entreprise ou encore de la formation suivie par l'étudiant. Il est donc conseillé de se renseigner auprès de l'établissement d'enseignement ou de consulter un avocat spécialisé en droit du travail, tel que Le Bouard Avocats, pour s'assurer de la conformité de son stage aux règles en vigueur.

V. Les droits et les obligations de l'entreprise envers le stagiaire

A. L'encadrement du stagiaire

L'entreprise est responsable de l'encadrement du stagiaire et doit lui désigner un tuteur ou un maître de stage qui sera chargé de l'accompagner et de le former tout au long de son stage. Le tuteur doit veiller à ce que le stagiaire soit intégré à l'entreprise et qu'il ait accès aux informations et aux outils nécessaires à la réalisation de ses missions.

B. La formation du stagiaire

L'entreprise a également pour obligation de former le stagiaire en lui permettant de découvrir le fonctionnement de l'entreprise, ses métiers et ses activités. Cette formation doit être en lien avec la formation suivie par l'étudiant et doit lui permettre de développer ses compétences professionnelles.

C. La responsabilité civile de l'entreprise

L'entreprise est responsable des dommages causés par le stagiaire dans le cadre de son stage. Elle doit souscrire une assurance responsabilité civile qui couvre les dommages que pourrait causer le stagiaire dans l'exercice de ses missions.

D. La responsabilité pénale de l'entreprise

L'entreprise peut également être tenue pour responsable sur le plan pénal en cas de non-respect des règles relatives aux stages en entreprise. Elle peut notamment faire l'objet de poursuites pénales si elle ne respecte pas les conditions de mise en place du stage ou si elle ne verse pas la gratification due au stagiaire.

Il est important de souligner que ces droits et obligations de l'entreprise envers le stagiaire ne sont pas exhaustifs et peuvent varier en fonction de la nature du stage, du secteur d'activité de l'entreprise ou encore de la formation suivie par l'étudiant. Il est donc conseillé de se renseigner auprès de l'établissement d'enseignement ou de consulter un avocat spécialisé en droit du travail, tel que Le Bouard Avocats, pour s'assurer de la conformité de son stage aux règles en vigueur.

VI. Les avantages et les limites du stage en entreprise

A. Les avantages pour le stagiaire

Le stage en entreprise offre de nombreux avantages pour l'étudiant, notamment la possibilité de se familiariser avec le monde professionnel, de mettre en pratique les connaissances acquises pendant la formation et d'acquérir de nouvelles compétences. Le stage peut également permettre à l'étudiant de se constituer un réseau professionnel et d'augmenter ses chances de trouver un emploi à l'issue de sa formation.

B. Les avantages pour l'entreprise

Le stage en entreprise peut également être bénéfique pour l'entreprise, en lui permettant de bénéficier des compétences et des connaissances de l'étudiant, ainsi que d'identifier de nouveaux

talents. Le stagiaire peut également apporter un regard neuf sur l'entreprise et ses pratiques, ce qui peut favoriser l'innovation et l'amélioration de la performance de l'entreprise.

C. Les limites du stage en entreprise

Malgré les avantages du stage en entreprise, il existe également des limites à cette pratique. Le stage peut par exemple être considéré comme une période de précarité pour le stagiaire, qui peut se voir confier des tâches peu intéressantes ou peu formatrices, ou être soumis à des conditions de travail difficiles. Par ailleurs, le stage peut être utilisé par certaines entreprises comme une source de main-d'œuvre peu coûteuse, ce qui peut constituer une concurrence déloyale pour les salariés.

Il est donc important de s'assurer que le stage respecte les règles en vigueur en matière de conditions de travail, de gratification, de durée du stage, etc. Pour ce faire, il est recommandé de consulter un avocat spécialisé en droit du travail, tel que Le Bouard Avocats, qui pourra conseiller aussi bien les entreprises que les étudiants sur les règles à respecter en matière de stages en entreprise.

En conclusion, le stage en entreprise est une période de formation importante pour les étudiants, qui leur permet de mettre en pratique leurs connaissances et de se familiariser avec le monde professionnel. Cependant, il est important de respecter les règles en vigueur en matière de conditions de travail, de gratification et de durée du stage, pour éviter toute forme d'exploitation du stagiaire.

VII. Les sanctions en cas de non-respect des règles

A. Les sanctions pour l'entreprise

En cas de non-respect des règles relatives aux stages en entreprise, l'entreprise peut se voir infliger des sanctions administratives, civiles et pénales. L'article L124-10 du Code de l'éducation prévoit ainsi que les entreprises qui ne respectent pas les règles relatives aux stages peuvent se voir infliger une amende pouvant aller jusqu'à 2 000 euros par stagiaire concerné. Par ailleurs, l'article L124-12 du Code de l'éducation prévoit que les entreprises qui ne respectent pas les règles relatives à la gratification peuvent se voir infliger une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 euros par mois de retard.

B. Les sanctions pour le stagiaire

Si le stagiaire ne respecte pas les règles relatives au stage en entreprise, il peut également se voir infliger des sanctions, telles que la résiliation anticipée de son stage ou la suspension de sa formation. L'article L124-8 du Code de l'éducation prévoit ainsi que l'entreprise peut mettre fin au stage avant son terme si le stagiaire ne respecte pas les règles en vigueur, tandis que l'article L124-9 prévoit que l'établissement d'enseignement peut suspendre la formation du stagiaire en cas de manquement grave à ses obligations.

C. Les recours possibles pour le stagiaire

En cas de non-respect des règles relatives aux stages en entreprise, le stagiaire dispose de

plusieurs recours possibles. Il peut notamment saisir la justice pour faire valoir ses droits, en se fondant sur les dispositions de l'article L124-14 du Code de l'éducation, qui prévoit que "tout litige entre l'entreprise d'accueil et le stagiaire est porté devant le tribunal de grande instance du lieu où est situé l'établissement d'enseignement". Le stagiaire peut également saisir les représentants de son établissement d'enseignement pour demander une médiation ou une intervention auprès de l'entreprise.

Il est important de souligner que le non-respect des règles relatives aux stages en entreprise peut avoir des conséquences importantes pour l'entreprise et pour le stagiaire. Il est donc recommandé de se conformer strictement aux règles en vigueur et de consulter un avocat spécialisé en droit du travail, tel que Le Bouard Avocats, en cas de doute ou de difficulté. L'avocat pourra notamment conseiller les entreprises sur les règles à respecter en matière de conditions de travail, de gratification et de durée du stage, et accompagner les stagiaires dans leurs démarches en cas de litige.

VIII. Conclusion

A. Résumé des principales règles à respecter pour les stages en entreprise

En conclusion, les stages en entreprise sont soumis à des règles strictes visant à protéger les droits des stagiaires. Les entreprises doivent ainsi respecter les règles relatives aux conditions de travail, à la gratification et à la durée du stage, et les stagiaires doivent quant à eux respecter les règles en vigueur au sein de l'entreprise d'accueil. Les conventions de stage et les textes législatifs encadrent ces règles.

B. Les avantages du respect de ces règles

Le respect de ces règles permet de garantir aux stagiaires des conditions de travail équitables et une reconnaissance de leur travail. Les entreprises qui respectent ces règles peuvent quant à elles bénéficier de l'apport de nouveaux talents et d'un renouvellement des compétences en interne. En outre, le respect des règles permet de prévenir les contentieux et les sanctions éventuelles.

C. L'importance de sensibiliser les entreprises et les stagiaires sur les règles du stage en entreprise

Il est important de sensibiliser les entreprises et les stagiaires sur les règles du stage en entreprise afin de garantir le respect des droits des stagiaires et la qualité de leur formation. Les établissements d'enseignement, les entreprises et les représentants des stagiaires doivent être conscients des règles en vigueur et des obligations qui en découlent. Il est recommandé de se faire accompagner par un avocat spécialisé en droit du travail, tel que Le Bouard Avocats, pour bénéficier d'un conseil personnalisé et prévenir les risques juridiques.

En définitive, le stage en entreprise est une expérience formatrice pour les étudiants, mais elle doit se dérouler dans le respect des règles en vigueur. Le respect de ces règles permet d'assurer aux stagiaires des conditions de travail équitables et une reconnaissance de leur travail, ainsi qu'aux entreprises un renouvellement des compétences en interne. Il est essentiel de sensibiliser les

entreprises et les stagiaires sur ces règles et de se faire accompagner par un avocat spécialisé en droit du travail pour bénéficier d'un conseil personnalisé et prévenir les risques juridiques.